
Macédoine du Nord : la représentation rom au sein des institutions démocratiques

Description

Le 25 juin, les Macédoniens du Nord ont élu pour 4 ans les 123 députés de leur Assemblée parlementaire. Les élites roms ont déploré à cette occasion qu'aucun représentant de leur communauté n'ait été élu. Cette frange de la population nord-macédonienne compte 22 000 électeurs et représente de 2 à 3 % de la population du pays. Ils estiment n'avoir pas une juste représentation et être trop souvent négligés par les grandes formations politiques. Ces protestations sont d'autant plus vives que, lors de ces élections, quatre partis roms (Forces démocratiques des Roms de Saban Saliu, Roms unis de Macédoine - RSM, Parti démocratique des Roms - DPR, Parti pour l'égalité des Roms - OPER) s'étaient alliés au VMRO-DPMNE (Organisation révolutionnaire macédonienne intérieure - Parti démocratique pour l'unité nationale macédonienne) à travers la coalition « Votre Macédoine », qui a obtenu 58 sièges.

Ils en retirent toutefois un ministère sans portefeuille chargé de mettre en œuvre la « Décennie des Roms », à la tête duquel se trouve S. Saliu, pour l'heure seul homme politique rom à avoir réussi à obtenir un poste au sein du gouvernement.

Prochainement, d'autres nominations devraient intervenir pour satisfaire pour partie les revendications de la minorité rom : la coalition des partis roms devrait obtenir deux postes de vice-ministres, quatre directions d'institutions publiques et d'autres postes de cadres dans l'administration.

Début juillet, malgré ces avancées, S. Saliu a estimé que c'était « *une erreur de ne pas avoir de représentant politique des Roms au Parlement* », tout en soulignant que, si les grands partis politiques étaient pour partie responsables de cette situation, que les formations roms avaient également commis des erreurs dans leur stratégie politique. Il leur faudra à l'avenir « *harmoniser leurs revendications* ».

Sources : *Slobodna Evropa, Naslovi, Top Vesti.*

date créée

22/07/2024

Champs de Méta

Auteur-article : Stéphan Altasserre